

Rodez, le 16 juin 2020.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA DIRECTRICE

Décision n° 2020/070

Portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'un moniteur éducateur (H/F)

La Directrice du CDDS,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

VU le décret n° 2014-99 du 4 février 2014 modifié, portant statuts particuliers du corps des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 20 juin 2007 modifié, relatif au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur,

VU l'arrêté du 1^{er} octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière,

VU le tableau des effectifs du CDDS et considérant la vacance d'un poste de moniteur-éducateur,

DECIDE

Article 1 - Un concours sur titres est organisé pour le recrutement d'un moniteur-éducateur (H/F) au Centre Départemental pour Déficients Sensoriels de Rodez (12).

Article 2 - Les demandes d'admission à concourir doivent être déposées au CDDS – 15 boulevard François Fabié – 12000 RODEZ. A l'appui de sa demande, le candidat (H/F) doit joindre les pièces suivantes :

- Demande d'admission à concourir (formulaire type)
- Lettre de candidature
- Curriculum vitae
- Titres de formation, certifications et équivalences (art 4 décret du 4 février 2014 susvisé)
- Pièce d'identité
- Le cas échéant, état signalétique des services militaires et/ou services publics
- Le cas échéant, état signalétique des services publics et fiche du poste occupé
- Demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2)

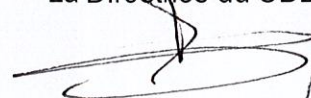
Article 3 - La date de clôture des inscriptions est fixée au 16 juillet 2020.

Article 4 - Le concours aura lieu au CDDS le 24 août 2020.

Article 5 - Ampliation de la présente décision est transmise à Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées (31) et à M. le Préfet de l'Aveyron pour affichage. Publication du concours est faite sur le site de l'ARS Midi-Pyrénées et sur le site internet du CDDS.

Fait à Rodez, le 16 juin 2020.

La Directrice du CDDS,



Camille LACOUT.